***acte certifié exécutoire*,**
transmis en Préfecture le 03 mai 2019
affiché ou publié le vendredi 03 mai 2019
identifiant de télétransmission *073-200069110-20190502-lmc1H22101H1-DE*
identifiant unique de l'acte *lmc1H22101H1*

Extrait du registre des décisions

Bureau du 02 mai 2019

n° 065-19

Objet : ***RS - Approbation de conventions pour l'organisation du Luna Park 2019***

• date de convocation le 26 avril 2019 **• nombre de conseillers en exercice : 52**

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi deux mai à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Bassens, Ferme de Bressieux, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 31

Aillon-le-Jeune	Emmanuelle Andrevon
Aillon-le-Vieux	
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet
Barby	
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	
Challes-les-Eaux	
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Pierre Perez - Alexandra Turnar
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Christiane Boisselon
La Ravoire	Marc Chauvin
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Philippe Dubonnet
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5

de Jean-Luc Berthalay à Damien Regairaz - de Aloïs Chassot à Xavier Dullin - de Christian Gogny à Jean-Marc Léoutre - de Pierre Hemar à Marc Chauvin - de Sylvie Koska à Driss Bourida

• conseillers excusés : 16

Jean-Pierre Beguin - Luc Berthoud - François Blanc - Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Jean-Benoît Cerino - Catherine Chappuis - Albert Darvey - Jérôme Esquevin - Maryse Fabre - Daniel Grosjean - Luc Meunier - Benoit Perrotton - Florence Vallin-Balas - Sylvie Vuillermet

Les décisions administratives peuvent faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble, dans le délai de deux mois :
- à compter de leur publication lorsque les décisions sont réglementaires,
- à compter de leur notification lorsque les décisions sont individuelles.
Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr

Bureau du 02 mai 2019

délibération ***n° 065-19***

objet ***RS - Approbation de conventions pour l'organisation du Luna Park 2019***

David Dubonnet, vice-président chargé des équipements collectifs, sportifs, associatifs et des relations avec les clubs sportifs, indique que, comme en 2018, il est proposé d'organiser la fête foraine Luna Park sur l'esplanade du Phare. Elle se déroulera du 11 mai au 2 juin 2019.

Il est donc proposé de conclure une convention pour la mise à disposition des parcelles nécessaires à l'accueil de la manifestation et une convention relatives aux modalités d'organisation de la manifestation.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 023-18 C du 22 mars 2018 déléguant au Bureau les conventions de mise à disposition de biens meubles et immeubles,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve les conventions pour l'organisation du Luna Park 2019,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer ces conventions,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 065-19

Objet de l'acte :	RS - Approbation de conventions pour l'organisation du Luna Park 2019
Thème Préfecture :	3 - Domaine et patrimoine 3 - Locations 2 - Baux à donner
Date de l'acte :	02 mai 2019
Annexe(s) :	Convention de l'esplanade du Phare, Convention mise à disposition d'une parcelle

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20190502-lmc1H22101H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H22101H1

Date de transmission en Préfecture :	03 mai 2019
Date de réception en Préfecture :	03 mai 2019